MUTATIONS INTRA 2009

Cette année encore, le travail mené par les élus académiques du SNES pour vérifier les barèmes des 4 607 demandeurs de mutation a permis la correction de nombreux oublis ou erreurs (plus de 350 interventions des élus SNES). C'est pourquoi nous avons été en mesure d'envoyer à tou-te-s nos syndiqué-e-s le détail du barème qui sera retenu pour leur participation au mouvement Intra.

Mais ce travail s'effectue dans un contexte de grave attaque ministérielle contre le paritarisme, qui vise à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous.

Ainsi, comme pour le mouvement Inter, le ministère a demandé aux recteurs de communiquer, AVANT la tenue des commissions paritaires d'affectation, le projet de mouvement Intra, sur la base d'un document de travail non vérifié ! Or, ce projet est nécessairement provisoire, comme vous en avez peut-être fait l'expérience à l'Inter. En effet, lors des commissions du mouvement inter, les élus nationaux ont rétabli dans leurs droits près de 15% des demandeurs de mutation.

A CRÉTEIL, COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER ?

- Dès la fin mai, le Rectorat vous informera par Iprof et par sms du projet d'affectation vous concernant. Il ne s'agira que d'un "résultat" provisoire, comportant des erreurs.
- Dans les jours qui suivront, les élus du SNES vont accomplir l'indispensable travail de vérification, de correction et d'amélioration.
- Du 8 juin au 11 juin, les commissions se tiendront, donnant les résultats définitifs.

Grâce à la "communication" de l'administration, les collègues auront "droit" à 15 jours d'anxiété, à espérer un changement ou un maintien du résultat annoncé !

QUE FAIRE QUAND VOUS LIREZ LE "RÉSULTAT PROVISOIRE" ?

Demander confirmation au SNES ? NON ! Pourquoi ? C'est inutile, puisque comme vous, nous aurons ce même projet susceptible de modifications. Tout projet informatique comporte de nombreuses erreurs (15 % d'erreurs à l'intra). D'autre part, nous serons justement à l'œuvre pour mener à bien notre travail habituel, travail long et délicat, qui permet que les résultats définitifs soient fiables et justes. Nous avons toujours refusé, pour notre part, de communiquer sur des résultats non aboutis.

Interroger l'administration, qui vous donne ce résultat non définitif ? OUI ! En demandant une explication de ce projet (pourquoi n'ai-je pas été muté-e sur mon vœux 1 ? Par exemple !

En communiquant le projet d'affectation aux intéressés avant qu'il ne soit étudié et validé par les commissions paritaires, l'administration cherche à s'affranchir de tout contrôle par les représentants des personnels !

Quant à nous, élus du SNES, nous serons toujours disponibles pour informer nos collègues à la fin des commissions.

Transparence et contrôle démocratique exercé par les élus des personnels sur les actes de gestion individuelle et collective sont au cœur de la démarche du SNES, déterminé à défendre vos droits, l'égalité de traitement et le paritarisme, qui seul les garantit.

DROITS DES PERSONNELS : ASSURER LE CONTRÔLE PARITAIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Signez et faites signer la pétition nationale unitaire
"Le paritarisme contre l'arbitraire" www.mutations2009.org

SNES CRÉTEIL
0811 11 03 83
s3cre@snes.edu